

## **Compte-rendu du Conseil d'Administration plénier du 7 juillet 2014**

**par les élus des listes « Ensemble à Tours, pour une université pluridisciplinaire et collégiale » soutenues par la FSU (SNESUP, SNEP, SNCS) et l'UNSA-Sup-Recherche.**

**Rappel : vos élus des listes EàT au Conseil d'Administration sont : Florence Alazard et Marc Desmet.**

### **1. Approbation du compte-rendu du CA du 19 mai**

Les élus EàT font remarquer que la discussion sur la charte des contractuels n'est pas rapportée de manière très claire. En particulier, le compte-rendu omet de signaler que le président, à l'issue de la discussion et après que Marie-Luce Demonet ait regretté qu'on incite à limiter les contrats alors que certains contractuels pourraient être embauchés plus longtemps, avait apporté une modification substantielle en ajoutant que « le CDD pourra être prolongé au-delà de 3 ans, après argumentation et entretien professionnel ». Les élus EàT signalent que le CA s'est prononcé sur le texte ainsi modifié et que cela doit figurer nettement dans le compte-rendu. Après modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité, moins une abstention (une absence au précédent conseil).

Les élus EàT interrogent le président sur la répartition des attributions entre le Conseil Académique et le CA. Par exemple, ils se demandent si le vote, par le Conseil Académique, de la réduction de la décharge pour les nouveaux MCF ne devrait pas passer devant le CA. Pour le président, le CA vote la répartition des moyens et ensuite le Conseil Académique répartit à partir de l'enveloppe dont il dispose. Cela dit, la discussion fait apparaître un certain flottement sur la question. Jean Fabbri signale que cette disposition devrait passer en CT puisqu'elle regarde les conditions d'exercice du métier.

Les élus EàT demandent au président s'il est prévu d'aborder, dans les « questions diverses », le refus par le rectorat d'ouvrir agrégation interne de philosophie (et d'autres comme la musique). Le président accepte de faire figurer ce point en précisant qu'il n'a qu'une seule information sur le sujet, précisément ce refus du rectorat.

Une collègue qui travaillait au service de la valorisation est décédée en fin de semaine dernière. Le Président demande au CA de se lever et de respecter un moment de silence à sa mémoire.

### **2. Statuts de l'université**

Le président rappelle la nécessité de se mettre en règle avec la loi dite Fioraso. La rédaction a été difficile, souligne M. Vaillant : il a choisi une écriture qui puisse se lire assez facilement. Le texte a été présenté au CT, au conseil académique, au conseil des directeurs de composantes. Le Président présente rapidement les articles de ces statuts.

Mme Bénard interroge le président : est-ce que cela va changer quelque chose ? est-ce que vous allez travailler différemment ?

Les élus EàT répondent à Mme Bénard, tout en soulignant que cette réponse expliquera d'ailleurs leur vote : en effet, ça ne changera pas grand chose, car le problème de cette loi c'est qu'elle s'inscrit dans la continuité de la loi LRU, alors que les personnels de l'université attendaient un changement, qui n'est pas venu. Dans la mesure où ces statuts

placent l'université en conformité avec une loi qu'ils récusent, **les élus EàT** ne peuvent pas y souscrire. Mais surtout, les **élus EàT** se prononcent en défaveur d'un des éléments clés de ces statuts : l'installation du président de l'université comme président du conseil académique, qui s'inscrit également dans la continuité des réformes engagées pour transformer le fonctionnement de l'université selon des règles managériales. Ils soulignent qu'à Orléans, en séance, cette disposition a été modifiée : ce serait tout à fait possible à Tours. Loïc Vaillant soutient que les statuts tels qu'ils sont présentés reflètent la vision de l'université qu'il entend privilégier. Pour **les élus EàT**, cette décision est assez conforme à ce qu'on a entendu plus d'une fois dans le CA de l'université de Tours, par exemple à propos de la COMUE : la nécessité d'une « gouvernance forte ». Mais ce type de gouvernance, c'est encore moins de démocratie et encore moins de collégialité. Réponse du Président : ce serait une catastrophe si le président du Conseil Académique n'était pas en accord avec le président de l'université. Les **élus EàT** reprennent la parole. Pour eux, c'est du pur fantasme que de dire que l'université sera paralysée si les 2 présidents ne sont pas réunis en une seule personne. Toute proportion gardée, la façon dont Loïc Vaillant présente ce « risque » leur fait penser aux discours tenus, en leur temps, sur les cohabitations ! Par ailleurs, ils soulignent au contraire que ce serait une situation tout à fait intéressante, car administrer une université, ce n'est pas seulement appliquer une politique volontariste, une gouvernance forte, mais cela peut-être aussi la confrontation de points de vue divergents. En l'occurrence, et malgré ce qu'en dit le Président, personne n'a jamais vu d'université ingouvernable et ingouvernée pour cause de dyarchie (pour d'autres causes oui, mais c'est une autre histoire). Il y a vraiment peu de chance que les personnels placent à la tête du Conseil Académique quelqu'un qui porterait un projet radicalement opposé à celui du président de l'université ; en revanche, un peu de diversité serait bienvenue.

Yves Lauvergeat revient sur le vote d'Orléans. Pour lui, la bicéphalité est forcément porteuse de dissensions.

**Vote** : 2 contre.

### 3. Plan stratégique de la COMUE

Le ministère a accordé des délais. Aujourd'hui, il s'agit de voter les principes de la COMUE. Loïc Vaillant revient sur le périmètre de la COMUE et les membres qui la composeront. Il rappelle aussi la candidature des 5 universités à l'ISITE, le projet de doctorat unique et aussi de Masters spécifiques. Les échéances : la version 0 des statuts devra passer devant les CA des établissements avant le 1<sup>er</sup> octobre, puis après discussion avec le ministère, la version finale devra être adressée au ministère le 1<sup>er</sup> décembre.

Mme Bénard s'interroge sur les droits d'inscription des doctorats de la COMUE. Loïc Vaillant rappelle que les diplômes nationaux ne peuvent pas donner lieu à des droits spécifiques. Emmanuel Lesigne pense qu'il aurait fallu insister sur le rôle de la SATT et que les relations internationales ne sont pas ou pas encore assez présentes dans ce projet. Mme Bénard fait remarquer que la SATT est loin de fonctionner à merveille. Tout le monde en prend bonne note !

Les **élus EàT** font remarquer combien la méthode d'installation de la COMUE est calamiteuse. La gestion du temps est tout à fait stupéfiante : on nous fait lambiner sans rien nous dire (pour preuve, aujourd'hui 7 juillet, un document d'une page qui ne dit vraiment pas grand chose qu'on ne sache déjà) et on ne disposera ensuite que d'un temps très restreint pour intervenir sur les statuts (à peine 1 mois). En gros, on fait un surplace qui n'en finit pas et l'accélération finale sera fatidique pour toute tentative de discussion sérieuse. Ils trouvent aussi que l'équipe présidentielle aurait pu tout de même réunir les collègues pour leur présenter de manière un peu substantielle ce que sera cette COMUE. En lieu et place d'un

débat, les personnels ont reçu, au début du mois de juin, une « information du Président » par mail qui leur annonçait que la chose était décidée et les enjoignait à partager son optimisme : ce n'est pas très sérieux. Quant au projet, il y a de quoi s'inquiéter, surtout lorsqu'on lit que la COMUE portera de nouveaux Masters unique « basés sur les thématiques scientifiques du projet IDEX/ISITE » : on va droit vers un système à 2 vitesses avec des Masters d'université qui vivoteront comme ils pourront et des Masters COMUE qui seront soutenus avec beaucoup plus d'ardeur par les autorités. D'ailleurs, ce n'est pas seulement le problème de la COMUE, mais aussi celui de l'ISITE qui laisse sur le bord de la route nombre de collègues : ne concernant qu'une infime minorité, il ne contribuera pas à revitaliser la recherche dans les établissements. Les **élus EàT** rappellent aussi tous les autres dangers de la COMUE : outre les transferts de compétences et le problème posé par le contrat avec l'État déjà signalés, il faut insister sur le fait que la COMUE pourra modifier ses statuts sans que les établissements membres se prononcent. Enfin, la création d'un tel regroupement ne pourra que générer une inflation de la bureaucratisation et des coûts de fonctionnement et d'organisation considérables, sans parler de la difficulté qu'auront les personnels à se reconnaître dans une institution dont les instances seront toujours plus loin d'eux.

La discussion se poursuit entre plusieurs élus et montre bien à la fois l'impréparation du dossier et les risques d'un système à deux vitesses.

**Vote** : 1 contre, 1 abstention.

#### **4. La politique de santé de l'université**

Présentation du SUMPPS : une équipe pluridisciplinaire (des professionnels de santé, un secrétaire, un responsable administratif), c'est un service de médecine préventive universitaire et non un centre de soin. Une spécificité tourangelles : il compte le Centre de Planification et d'Éducation Familiale (gynécologue, infirmières et conseillère conjugale et familiale). Pour la prévention, on fait appel aux Étudiants Relais Santé (ERS).

Un projet a été développé autour du bien-être, pour répondre au mal-être des étudiants. Un point santé sera ouvert à la rentrée sur le site de Blois. Enfin le Réseau santé Résus est présenté. Des chiffres intéressants : la moyenne de boursiers sur le territoire national est de 25 %, elle est de 33 % sur la région et de 37 % sur l'université.

**Vote** : unanimité.

#### **4. Bilan social 2013 : situation comparée des conditions d'emploi des femmes et des hommes**

Bénédicte Delaunay rappelle que le plan pour l'égalité hommes-femmes avait prévu un bilan chiffré de la répartition H-F. C'est le sens de ce bilan. Les femmes représentent un peu plus de 52 % des effectifs, elles sont minoritaires chez les EC et majoritaires chez les BIATSS. Elles sont surreprésentées chez les contractuels, sousreprésentés chez les titulaires.

**Vote** : unanimité.

#### **5. Schéma directeur pluriannuel handicap**

La Mission Handicap a été créée en 2009 et elle accompagne les étudiants (240) comme les personnels (60). Son budget est de 210 000 €. Les recettes viennent surtout de l'État et du Conseil Général. ASH est la première UFR en nombre d'étudiants handicapés.

**Les élus EàT** interviennent pour souligner l'importance de l'information des enseignants qui découvrent souvent trop tardivement, en fin de semestre, que tel ou tel autre étudiant est en situation de handicap. Ils insistent aussi sur l'importance de l'accessibilité des

locaux pour les étudiants handicapés : pour leur intégration avec les valides, il faut favoriser cette accessibilité plutôt que miser sur le développement des techniques numériques qui les relègueraient chez eux.

**Vote** : unanimité.

## **6. Lettre de cadrage budgétaire 2015**

Le Président présente le document : maîtrise de la masse salariale pour privilégier les investissements et maintenir les équilibres. L'hypothèse, c'est que le budget de l'ESR devrait être préservé. En réalité, c'est toujours une diminution puisque les prélèvements augmentent sans cesse. Il faut avoir une très bonne prévision budgétaire, avec un budget réaliste.

**Les élus EàT** interrogent le Président sur le COM : la réponse, c'est qu'à l'heure actuelle, on ne sait pas s'il y aura de l'argent sur le COM. Ils soulignent que la SATT prend du temps et de l'argent à l'université pour des missions qui ne sont pas de service public. Ils poursuivent : c'est encore un fois un budget d'austérité qui s'annonce, avec une restriction des crédits recherche aux seuls domaines prioritaires, avec une restriction de l'offre de formation et avec une dégradation des conditions de travail des personnels. Encore une fois, la masse salariale est accusée de tous les maux et sera le principal levier pour faire des économies. **Les élus EàT** font remarquer que l'équipe présidentielle a bien organisé sa communication puisque beaucoup de collègues sont déjà persuadés qu'il y aura des gels de postes. C'est une manière de gouverner un peu inquiétante puisqu'on fait intérioriser aux personnels des décisions qui, pourtant, pourraient être contestées (voir l'application des seuils pour compter les heures CM).

**Vote** : 2 abstentions.

## **7. Budget rectificatif n°1**

M. Dailloux présente le BR1. Il est d'un montant de 10 millions d'€ dont 5 de reports. L'université est en insuffisance d'auto-financement. Fond de roulement après BR1 : 30 jours de dépenses de fonctionnement. Trésorerie : 42 jours. Amélioration de la sincérité budgétaire : diminution du volume budgétaire par rapport à 2013. Accroissement du déséquilibre de la section de fonctionnement, aggravation du déficit. Le Rectorat a donné son accord pour prélever sur le fond de roulement, mais rappelle que l'équilibre de la section doit réglementairement être atteint.

**Les élus EàT** interviennent : cette situation va régler la question du BR2 puisque le Rectorat ne semble pas enclin à autoriser un nouveau prélèvement. M. Dailloux répond que l'objectif c'est justement de demander ce nouveau prélèvement, cela devrait être possible, mais il faudra faire attention. La discussion s'engage sur les questions de financement de recherche. Alain Roncin fait remarquer que le gros problème est celui de la masse salariale qui dépasse les 82 % du budget.

**Vote** : 2 abstentions.

## **8. Compte-rendu de la commission des moyens**

## **9. Compte-rendu du CEVU du 26 juin**

## 10. Compte-rendu du CS du 24 juin

Comme il est tard, **les élus EàT** ne souhaite pas engager la discussion sur le projet d'ouverture d'une équipe de recherche en 71<sup>ème</sup> section, sujet très important qui nécessitera encore des discussions. Toutefois, ils jugent curieux, voire gênant, que le CS suggère à l'éventuelle nouvelle équipe de recherche de réfléchir à la médiatisation de certains « objets de recherche » assez spécifiques à l'université de Tours comme les bio-médicaments : est-ce qu'il s'agit de la mettre au service d'une autre équipe ? Emmanuel Lesigne reconnaît une formulation malheureuse dans le compte-rendu, mais la discussion ne permet pas vraiment de mettre en évidence ce qu'entendait le CS.

## 12. Utilisation des postes vacants

**Les élus EàT** regrettent que les ½ postes d'ATER, qui sont pourtant plébiscités par les jeunes chercheurs, sont désormais bannis de l'université puisqu'ils ne sont autorisés que si les équipes de recherche acceptent de prendre en charge le surcoût financier. Loïc Vaillant soutient que cette décision est conforme à la lettre de cadrage budgétaire et à la volonté de comprimer la masse salariale.

## 13. Contrats d'enseignement

Loïc Vaillant rappelle quelques points : c'est la loi qui impose le recours au comité de sélection (de 2 personnes) avec audition. Le recrutement d'un ex-ATER de type 1 : c'est comme un ATER, et cela ne dure qu'une année. Le recrutement sur des missions d'enseignement (type 2) : un service d'enseignement de 300 h. Cela avait posé de gros problème, lors d'un précédent CT. Le nouveau projet intègre une dimension dérogatoire pour les doctorants qui pourraient voir leur contrat d'enseignement ramené à 192 heures.

Hélène Bertheleu intervient sur le type 2 : cela ne correspond pas à la réalité, car on ne recrute pas des gens au niveau de la licence, la plupart aussi sont des chercheurs.

Jean-Louis Bouquart a des doutes sur les comités de sélection.

Claude Ophèle s'interroge sur le profil et demande ce qu'il adviendra des contractuels qui obtiendraient une dérogation : seront-ils payés sur la base des 300h ou sur celle de 192 ? Ils seront payés pour 192h répond le président.

**Les élus EàT** interviennent : les comités de sélection sont peut-être une bonne chose puisqu'ils peuvent permettre de lutter contre le clientélisme, qui reste une pratique trop fréquente pour ce type de recrutement. Cela dit, un comité de sélection composé de 2 personnes (un interne et un externe) n'empêchera probablement pas ce travers, mais on peut difficilement envisager de faire plus, donc le problème reste entier. Par ailleurs, **les élus EàT** soulignent que le contrat d'enseignement tel qu'il est proposé aujourd'hui ne répond toujours pas aux attentes des doctorants comme des jeunes docteurs : les conditions de travail et les rémunérations sont indignes. Ils insistent : le président peut bien répéter que ces contrats répondent uniquement à des besoins d'enseignement, que les recrutements doivent en tenir compte, et qu'il ne s'agit pas de post-docs, dans les faits la plupart des collègues recrutés sur ces contrats sont bien aussi des jeunes chercheurs. D'ailleurs, à l'exception de quelques disciplines, dans la plupart des cas, on ne peut pas recruter pour des missions d'enseignement des personnes qui ne feraient pas de recherche : par exemple, en sociologie, ou en droit, qui sont des disciplines qui n'existent que dans les universités, il faut bien faire de la recherche pour les enseigner. L'université doit donc tenir compte de cette situation de fait. La discussion, souvent vive, parfois confuse, se poursuit. Le président suggère de modifier un des aspects du texte en précisant que les doctorants feraient un service de 192h. Mais **les élus**

**EàT** font remarquer qu'alors il y aurait des doctorants avec des contrats de 192h rémunérés à l'indice brut 513 et des doctorants avec des contrats de 192h payés... une misère. Au moment où le président annonce qu'il va passer au vote, **les élus EàT** interviennent pour dire leur embarras : ils étaient mandatés pour voter contre le projet tel qu'il s'annonçait, les modifications apportées ne leur semblent pas suffisantes pour reconsidérer leur vote, mais ils auraient besoin de se retourner vers les premiers intéressés pour connaître leur position collective. Puisqu'il n'y a pas d'urgence (les nouveaux contrats doivent être installés au 1<sup>er</sup> janvier 2015), ils suggèrent qu'on repousse le vote au CA du mois de septembre. Mais le président veut que le vote ait lieu aujourd'hui. En conséquence, **les élus EàT** décident de ne pas prendre part au vote.

**Vote** : NPPPV : 2 ; abstention : 1.

#### **14. Création d'un statut de chercheur invité**

Adopté à l'unanimité.

#### **15. Refus du rectorat d'ouvrir certaines agrégations internes**

**Les élus EàT** ont demandé que ce point soit mis à l'ordre du jour. Malgré l'heure tardive, il est donc discuté, en présence du représentant de Mme la rectrice. Les élus EàT s'indignent de cette fermeture alors que, pour la philosophie par exemple, plus d'une vingtaine d'inscrits étaient prévus et que cette formation a un coût très faible. Ils trouvent particulièrement désinvolte de la part du rectorat de fermer la préparation alors que des collègues du second degré ont obtenu un congés formation pour préparer l'agrégation interne et jugent scandaleux qu'on les incite à s'inscrire à Lille. D'autres élus ajoutent que c'est le rectorat qui avaient demandé aux collègues de travailler à ces agrégations et que c'est très négligeant et désobligeant pour leur travail que de répondre maintenant par un refus. **Les élus EàT** souhaitent que l'université exprime clairement son désaccord et soutienne ces préparations à l'agrégation interne. Loïc Vaillant précise qu'il n'a pas d'informations de la part du rectorat, en-dehors de ce refus. Il annonce qu'il téléphonera à la rectrice pour l'informer que le CA de l'université souhaite l'ouverture de ces formations.